

Date : 04/11/2014

La limite à un bar par jour « inacceptable » pour les plaisancier



Au détour de ses propositions de Tac et quotas de pêche pour 2015, la Commission européenne a proposé une limitation à un bar par jour et par **pêcheur** de loisir en Manche, qui provoque un tollé. (Photo : Lionel Flageul)

La récente proposition de la commission européenne de limiter la **pêche** du bar à un individu par jour et par **pêcheur plaisancier** en Manche est « **inacceptable** », dénonce la FNPPSF. La **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France** estime que cette mesure « **impacterait de façon très significative, toute la filière nautique : fabricants de matériel de pêche, de bateaux, etc... C'est la mort de la pêche de loisir.** »

Elle rappelle qu'elle demande déjà aux pêcheurs de loisir de respecter un repos biologique lors de la période de reproduction et qu'elle a adopté fin 2012 la taille minimale de 42 cm. Depuis ce passage, « **on estime que les prises des plaisanciers ont chuté de 40 à 50 % selon les secteurs. Les chiffres sur lesquels s'appuie la Commission européenne ont été établis à partir de données antérieures à 2012 et ne tiennent donc pas compte de la baisse induite par ce changement de taille.** » La pêche de loisir a aussi accepté, pour lutter contre le braconnage, le marquage du poisson. Elle réitère sa demande d'étendre à tous les pêcheurs la taille à 42 cm et l'interdiction de pêche en février-mars.

Évaluation du site

Le site internet du magazine professionnel Le Marin présente la publication et diffuse des articles concernant l'économie maritime au sens large.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 19

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Alain Cadec, président de la commission de la pêche du Parlement européen, estime aussi cette mesure « **scandaleuse et aberrante. On veut tuer la pêche de loisir et toute l'économie qui en découle !** » Il dénonce « **une limitation extrême** », « **un véritable aveuglement bureaucratique** » et en appelle au nouveau commissaire, Karmenu Vella.